Validité reconnaissance de dettes

Par Hbroll

[barre][/barre]

Bonjour,

Je suis mariée depuis cette année avec mon conjoint, nous vivons dans la maison qu'il avait achetée avec son ancienne partenaire de PACS, nous n'avons pas les moyens actuellement de racheter sa part, et souhaiterions d'ailleurs plutôt vendre.

Elle ne paye pas un centime de taxe foncière (vu qu'elle ne peux accéder à la maison je pense qu'on ne peut pas lui réclamer?) En revanche elle a eu le culot de faire signer une reconnaissance de dette à mon mari (pour des factures, la garde de sa fille -qui n'est pas de lui je précise-, la cantine) alors qu'il était déjà endetté jusqu'au cou à cause d'elle. La date de remboursement a été fixée au 01/01/22 mais évidemment nous ne pouvons pas payer car nous sommes déjà dans la cata financière.

La somme demandée est de 3089 euro, en revanche elle n'a pas été signée devant notaire. Ce papier est il valide juridiquement si elle demande remboursement ?